

Diplôme d'état d'audioprothésiste

CPF

DIPLÔMANTE

Objectifs de formation

A l'issue de la formation au diplôme d'Etat d'audioprothésiste l'apprenant sera capable :

- De mesurer les troubles quantitatifs et qualitatifs de l'audition du déficient de l'ouïe. Il sera en mesure d'analyser, en regard de l'anamnèse pratiquée, les compensations mises en place par le déficient de l'ouïe.

- De pratiquer l'audiométrie tonale liminaire au casque ou aux inserts et valider un choix clinique éclairé entre ces deux dispositifs.

- De pratiquer l'audiométrie vocale au casque, aux inserts ou en conditions de champ libre.

- D'évaluer la nécessité de mettre en place une procédure d'assourdissement contro-latéral.

- D'interpréter les explorations fonctionnelles pratiquées par le médecin ORL, qu'il s'agisse de tympanométrie, de potentiels évoqués auditifs ou d'oto-émissions acoustiques.

- De pratiquer une acouphénométrie et appliquer un choix thérapeutique adapté à la situation du patient, que ce soit une correction auditive ou une thérapie sonore.

- De pratiquer des empreintes des conduits auditifs externes en respectant les consignes de sécurité, de confort du patient, et de tolérance qualitative des empreintes réalisées.

A partir de ces éléments, l'apprenant sera en mesure d'élaborer un projet de réhabilitation auditive et notamment une solution d'appareillage auditif répondant aux besoins auditifs, psychotechniques, esthétiques et financiers du déficient de l'ouïe. Il sera en mesure d'évaluer les besoins en terme de traitement de signal, d'accessoires d'aide à la communication vis-à-vis des différents médias. Il sera en mesure de faire un choix de couplage acoustique adéquat. Il sera en mesure de pratiquer la mesure d'efficacité de l'aide auditive, en conditions de champ libre ou grâce à des mesures au tympan. L'apprenant devra évaluer la bonne correspondance entre les mesures réalisées et une méthodologie de calcul de la correction auditive cible validée scientifiquement. Le cas échéant, il devra être en mesure de choisir le moyen de correction le plus adapté pour valider cette cible. L'apprenant sera en mesure de construire une étude clinique à même d'évaluer sa propre pratique ou un dispositif thérapeutique donné et, surtout, d'appliquer les données de la science les plus récentes en toute lucidité. Dans cet objectif, l'apprenant saura lire et décrypter la littérature scientifique publiée en anglais.

L'apprenant sera en mesure d'expliquer au déficient de l'ouïe, de manière adaptée, la bonne utilisation des aides auditives. Il veillera également à procéder à l'éducation prothétique du déficient de l'ouïe appareillé, en établissant un lien entre l'exploration de l'audition pratiquée en première étape, la correction auditive choisie lors de l'adaptation et les capacités actuelles du déficient de l'ouïe.

L'apprenant sera en mesure d'élaborer une phase d'essai prothétique comprenant une progression adaptée de la correction auditive ainsi que des évaluations quantitatives et de l'intelligibilité dans le silence et dans le bruit.

L'apprenant sera en mesure de procéder à la facturation de l'appareillage auditif dans le cadre d'un remboursement par l'assurance maladie obligatoire ainsi que par les régimes complémentaires.

L'apprenant sera en mesure d'appréhender le contexte de la vie de l'entreprise en terme de gestion et de droit, ainsi que dans l'outil informatique de gestion des données de santé et financières.

Infos pratiques

Durée

3 Année(s) dont 1075 Heure(s) en centre 1715 Heure(s) en entreprise

Tarif(s)

Alternance : formation gratuite et rémunérée

Contacts

Programme

Audioprothèse + TP d'audioprothèse
Audiologie et Octologie
Acoustique architecturale + TP Acoustique
Psychoacoustique
Electronique
Linguistique et phonétique
Journées professionnelles
Sciences Humaines et Sociales
Communication - Préparation mémoire
Mathématiques
Gestion - Droit
Anglais



Les plus

- Seulement 7 écoles en France Cours d'anglais et d'informatique proposés en complément des matières obligatoires Une formation théorique accompagnée de stages chaque année de formation

Les conditions d'admission

Prérequis

Satisfaire aux épreuves d'admission : épreuves écrites d'admissibilité en physique, biologie et mathématiques de niveau terminale S. Avoir une moyenne générale de 8/20 pour être admissible à l'oral.

→ Niveau d'entrée : BAC (Niv. 4) ↔ Niveau de sortie : BTS, BAC+2 (Niv. 5)

Nos réseaux, certifications
et référence



Le parcours de formation

Type de parcours

Présentiel

Modalités pédagogiques

Les travaux-pratiques sont encadrés par des professionnels du secteur avec des matériels couramment utilisés dans les laboratoires d'audioprothèse. Mises en situation filmées destinées à travailler les capacités d'expression orale. La participation de sujets déficients auditifs à la fois en cours magistraux et en séances d'autonomie (en groupes) permet une approche pédagogique innovante basée sur des cas réels. En cours : l'enseignant audioprothésiste pratique les actes courants de l'exercice professionnel sur un sujet volontaire malentendant avec une captation vidéo et audio permettant aux étudiants de suivre la consultation. Des copies d'écran sont transférées vers un dispositif de partage de fichiers pour que les étudiants les consultent après le cours. En séances d'autonomie (par groupes de 5 étudiants environ) : les étudiants reçoivent des sujets volontaires malentendants et pratiquent des actes d'évaluation auditive. Les résultats des tests sont transférés vers un dispositif de partage de fichiers pour analyse avec l'enseignant audioprothésiste en cours.

Modalités d'entrée

Etre titulaire du Baccalauréat

Perspectives métiers

Audioprothésiste

Notre centre de formation
est agréé



FACULTÉ
DES MÉTIERS
FOUGÈRES | RENNES | ST-MALO

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 22/01/2021

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.fac-metiers.fr

